

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Plus de 35 milliards de FCfa d'avoirs criminels recouvrés par l'ONRAC

Créé en 2021 dans le cadre de la lutte contre la criminalité économique et financière, l'office national de recouvrement des avoirs criminels (Onrac) a recouvré plus de 35 milliards de francs Cfa. L'annonce a été faite par Mor Ndiaye, directeur général de l'Onrac. Il s'exprimait hier, mardi 20 mai lors de l'atelier sur le recouvrement et la gestion efficace des avoirs criminels au Sénégal.

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité économique et financière, l'office national de recouvrement des avoirs criminels (Onrac) a recouvré depuis sa création (2021) jusqu'à 2025, 35 milliards de francs Cfa. L'annonce a été faite par Mor Ndiaye, directeur général de

l'Onrac. Il s'exprimait hier, mardi 20 mai lors de l'atelier sur le recouvrement et la gestion efficace des avoirs criminels au Sénégal organisé par l'Ong Ahdhis avec le soutien du Giaba. « L'Onrac a été créé en 2021 et cette structure est devenue opérationnelle en mars 2022. Les avoirs qui ont été recou-



vrés, sont estimés à plus de 35 milliards de Fcfa. Lorsqu'on parle d'avoirs criminels, ce sont tous les avoirs qui sont confisqués dans le cadre d'une pro-

cédure pénale. La criminalité ici ne renvoie pas à l'infraction criminelle mais à son sens pénal du terme », explique-t-il. Interpellé sur le cautionnement

qui a été constaté ces derniers jours dans le cadre de la traque des biens mal acquis surtout chez les responsables politiques, le magistrat soutient : « le cautionnement est prévu dans notre dispositif comme la saisine, la confiscation. Il ne s'agit pas d'apprécier s'il est la meilleure ou la mauvaise solution, il s'agit simplement de voir est-ce qu'au Sénégal, il est possible de faire application de ce dispositif et c'est bien le cas. Suivant les dispositions des articles 133 et suivant le code de procédure pénale, il est parfaitement possible de cautionner pour bénéficier d'une liberté provisoire et cette caution devrait garantir le paiement des dommages et intérêts, le paiement des frais de justice, le paiement des amendes. En ce qui concerne le recouvrement des avoirs sur le plan international, le directeur général de l'Onrac souligne qu'il y a une panoplie de dispositifs qui est mise en place et qui permet à nos acteurs qui sont impliqués de procéder au recouvrement des avoirs sur le plan international. « Il est plus facile d'avoir des informations sur le plan international, parce que dans la plupart de ces pays, il y a tout un dispositif de traçage et des bases de données qui permettent d'avoir ces informations. Maintenant le travail va se faire avec les acteurs impliqués notamment les enquêteurs et éventuellement tout ce qui est autorité judiciaire », indique-t-il. Amacodou Diouf, responsable de l'Ong Ahdhis pense que des défis persistent encore en matière de recouvrement des avoirs criminels au Sénégal. « Il faut fondamentalement régler la question du défi du recouvrement en donnant la possibilité à l'Onrac de pouvoir recouvrer avec un spectre beaucoup plus large. En plus de cela de pouvoir recouvrer avec des moyens efficaces. Le défi de la gestion c'est d'abord où va l'argent. Il faudrait que ces fonds reviennent vers l'économie nationale », soutient-il.

Avis d'Appel d'Offres – Cas sans pré qualification

COMMUNE DE PIKINE EST
Avis d'Appel d'offres (AAO)
AAO N° T-CPE-024/2025

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CENTRE HOSPITALIER

Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans journal SUD QUORIDIEN n° 9458 du jeudi 05 Décembre 2024.

- La Commune de PIKINE EST a obtenu dans le cadre de la mise en œuvre du PACASEN, des fonds pour les travaux CONSTRUCTION DE CENTRE HOSPITALIER et a l'intention d'utiliser le montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du marché n° T_CPE_024 /2024.
- La Commune de PIKINE EST sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les travaux CONSTRUCTION DE CENTRE HOSPITALIER
Les travaux seront exécutés dans un délai de 180 jours.
- La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétaire municipal de la Commune de PIKINE EST, Monsieur Abdoulaye KANE et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Mairie de la Commune de PIKINE EST, Tally ICOTAF, Tél : 77 306 67 36 et 77 802 66 30, tous les jours ouvrables de 9h à 17h.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

• Critères financiers :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen pour des travaux au cours des trois (3) dernières années (2021, 2022 et 2023) au moins égal à Cent Quinze millions (115 000 000), certifiés par un comptable ou un commissaire aux comptes agréé par l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Sénégal (ONECCA).
- Fournir une attestation de capacité financière ou de ligne de crédit, d'une valeur au moins égale à Quarante Quatre millions (44 000 000) de FCFA.

• Capacités techniques et expérience

- Expérience générale : justifier, documents à l'appui, une expérience de marché de travaux au cours des cinq (05) dernières années qui précèdent la date limite de soumis-

sion ;

- Expérience spécifique : avoir exécuté, en tant qu'entrepreneur ou sous-traitant, au moins deux (02) marchés similaires au cours des cinq (05) dernières années avec une valeur minimale de 70 000 000 F. CFA.

• Moyens humains :

| Numéro | Position | Nombre d'années d'expérience générale en travaux | Nombre d'années d'expérience en travaux similaires |
|--------|--|--|--|
| 1 | Directeur Technique | 5 | 2 marchés au cours des 5 dernières années |
| 2 | Conducteur de travaux en bâtiment | 5 | 1 marché au cours des 3 dernières années |
| 3 | Chef d'équipe | 5 | 2 marchés au cours des 5 dernières années |
| 4 | Spécialiste en charge de la Gestion de la sécurité, de l'hygiène et l'environnement ou équivalent de niveau Master ou Equivalent | 5 | 2 marchés au cours des 5 dernières années |

• Moyens matériels

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

- Les candidats intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse suivante : Mairie de PIKINE EST- Tally ICOTAF, PIKINE EST contre le paiement en espèces de la somme de cent Mille (100 000) Francs CFA non remboursable, au secrétariat de la commune PIKINE EST, Le Dossier d'Appel d'Offres sera remis au demandeur sur place.
- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Commune de PIKINE EST au plus tard le 20 JUIN 2025 à 10 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
- Les offres seront ouvertes le même jour en présence des représentants des candidats présents à la salle des délibérations de la Mairie de PIKINE EST à 10 heures 30 Minutes. Une garantie de soumission de 1 500 000 FCFA est exigée et valable 28 jours après l'expiration des offres.